

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 23073
---	--	----------------------------

SEANCE du : 24 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 24 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 18 avril 2023.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Pierre MORIN
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Arnaud PRINTEMPS
Thierry BAUDOIN	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN
Hélène BROSSEAU	Stéphanie FILLON	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Florence BAZZOLI	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Nathalie MOREAU à partir de 18h43	Rodolph THIBAUDEAU
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Sandrine DELUGEAU à Pierre BUREAU	Anne ROUX à Emmanuelle MENARD	Jamel CHENIOUR
Anita BRIFFE à Pierre MORIN	Bruno BODIN à Stéphanie FILLON	

Secrétaire de séance : Anne-Marie BARBIER, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistaient également : Delphine CHERSON - Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques



Commune déléguée de Beaulieu Sous Bressuire : demande de subvention auprès du Conseil Départemental 79 pour les travaux de sécurisation du carrefour dit du Sault

Des travaux de sécurisation vont être réalisés au droit du carrefour de 2 routes départementales RD n° 35 (rue de la vallée), RD n° 151 (Rue de la Prévoté) et d'une voie communale n° 1 (Rue de la Dubrie).

Les travaux dont l'objectif est de faire ralentir les véhicules, vont consister en l'aménagement de feux avec détection au droit de chacune de ces voies.

Le montant des travaux est estimé à 73 324,53 € HT soit 87 989,43€ TTC. Les travaux peuvent bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 30% du montant HT soit 21 997€.

Il est donc proposé de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour ces travaux, au titre du contrat Ambition Deux Sèvres 2022-2028.

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal du 17 avril,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE SOLLICITER** une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du contrat Ambition Deux Sèvres 2022-2028.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,


 Anne-Marie BARBIER

Le Maire,


 Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20230424-DG_DEL-2023-073-DE
 Date de télétransmission : 26/04/2023
 Date de réception préfecture : 26/04/2023